

Fraternité

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

Liste d'aptitude pour l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération (ECR) des professeurs agrégés – Année scolaire 2023-2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat

Référence(s) : Articles R.914-64 du code de l'éducation ; décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 ; Note de service DAF-D1 du 24-04-2022

Dossier suivi par : M. SASSI – Tel : 04 42 95 19 80 ; Mme DI MEGLIO – Tel : 04 42 95 29 07 ; Mme BERNARD Tel : 04 42 95 29 06

La présente circulaire a pour objet d'indiquer les modalités pour candidater à la liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés.

I - Conditions générales de recevabilité :

- Etre en activité au 31 aout 2023 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée...).
- Bénéficier, au 31 décembre 2022, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel.

<u>NB</u>: Pour les professeurs dont la discipline ne comporte pas d'agrégation (technologie, documentation) et pour les professeurs de lycées professionnels (PLP) = **les candidatures devront se faire dans la discipline où ils justifient du diplôme le plus élevé**.

- Etre âgés de 40 ans au moins au 1er octobre 2023
- Justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement au 1^{er} octobre 2023 dont 5 années dans l'échelle de rémunération de professeur certifié, de professeur d'éducation physique et sportive ou de professeurs de lycée professionnel (sauf avis circonstancié de l'inspection)

Les services accomplis en qualité de chef de travaux ou de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles (DDFPT) sont assimilés à des services d'enseignement.

Sont pris en compte dans la mesure où ce sont des services d'enseignement :

- L'année ou les années de stage accomplies en situation (en présence d'élèves)
- Les services d'enseignement ou de documentation en tant que titulaire ou non-titulaire dans un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé de l'Education nationale et ceux effectués en tant que délégué auxiliaire, maître contractuel ou agréé dans un établissement d'enseignement privé sous contrat relevant également du ministère chargé de l'Education nationale.

Les années de service effectuées à temps partiel sont considérées comme années de service accomplies à temps plein dans le décompte des dix ans exigés.

Exercice de fonctions à temps incomplet :

- Les années de services effectuées à temps incomplet jusqu'au 31 décembre 1996 doivent être prises en compte au prorata de la quotité de service,
- En revanche, les années de service effectuées à temps incomplet à compter du 1er janvier 1997 doivent être décomptées comme des années de service à temps complet.

Sont exclus:

- La durée du service national ;
- Les services de maître d'internat, de surveillant d'externat (MI-SE) ;
- Les services accomplis en qualité de professeur adjoint d'éducation physique et sportive stagiaire issu du concours.

II - Constitution des dossiers :

Pour les candidats :

- Indiquer de façon explicite la discipline postulée
- Les candidatures sont à envoyer dans toute la mesure du possible par lettre recommandée pour attester du respect des dates de la campagne (cachet de la poste faisant foi) = éviter les candidatures par mail
- Pour les PLP ou enseignants de technologie et documentation : joindre le diplôme le plus élevé

Composition des dossiers :

- Une fiche individuelle (selon modèle joint en annexe I)
- un curriculum vitae (selon modèle joint en annexe II)
- Une lettre de motivation qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.
- Les attestations de diplômes

Pour les chefs d'établissement :

- Votre avis est à envoyer avec la candidature du maitre selon l'échelle d'appréciation prévue au Bulletin Officiel (Très favorable, Favorable/ Réservé/ Défavorable)

Le dossier complet sera transmis à la Division des Etablissements de l'Enseignement Privés à l'attention de

M. SASSI ou de Mme DI MEGLIO ou de Mme BERNARD

Pour le : Vendredi 9 décembre 2022 Délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi)

A NOTER : tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



Annexe I (Fiche individuelle)

Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

Académie de :
Année scolaire :
Discipline (à défaut de discipline d'agrégation les candidatures devront se faire dans la discipline où le maitre justifie du diplôme le plus élevé) :
Nom/Prénom :
Date de naissance :
Titres universitaires et diplômes (année d'obtention) :
Grade et échelon :
Date de promotion dans cet échelon :
Nature du concours et date de la session :
Établissement d'exercice :
Détail du service d'enseignement assuré pendant la présente année scolaire (préciser le niveau des classes) :
Avis de l'IA-IPR :
Avis du chef d'établissement (à renseigner avant envoi):
Avis motivé du recteur :



	Annexe II (Curriculum vitae)	1/2
Nom patronymique :	Nom marital :	
Prénom :	Date de naiss	ance :
Distinctions honorifiques :.	Grade :	
l'enseignement technologique	e homologués, diplômes ou titres ifications professionnelles, titres	de la licence, diplômes ou titres de à à finalité professionnelle inscrits au étrangers et date d'obtention, Ipes,
	da da da	ate ://
b) Formation continue (qual	ifications):	
	da da da	ate ://
B - Mode d'accès à l'échelle a) Concours (préciser CAFE	e de rémunération actuelle P ou CAER Capes, Capet, PEPS, I	PLP) :
	da da da	ate ://
Ou		
b) Liste d'aptitude, année de	e promotion :	
	seignement) da da da	ate ://



Annexe II (Curriculum vitae) 2/2

) - <u>Itinéraire professionnel</u>			
Poste occupé au 01/09/2022 :			
Type d'établissement (LGT, LP, CLG, Zep)	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classes) et nature du poste	Date d'affectation
Postes antérieurs (six derniers	postes) :	1	
Type d'établissement (LGT, LP, CLG, Zep)	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classes) et nature du poste	Durée d'affectation
E - <u>Activités assurées</u> a) Mise en œuvre des nouvel niveau, travaux croisés, it oluridisciplinaires pédagogique coordination pédagogique, par	inéraires de déco es à caractère profes	ouverte, travaux person ssionnel, formation continu	nels encadrés, proje
o) En matière de recherche s	scientifique ou péd	agogique :	
:) Travaux, ouvrages, article	s, réalisations :		
	Fa	it à, le//.	
	Sio	gnature <i>:</i>	